

PHS  
p.02**GÉNÉRALITÉS****Lancement d'une étude scientifique sur les effets de l'ostracisme ■ International**

■ Des chercheurs veulent quantifier les dommages psychologiques causés par « l'exclusion obligatoire » imposée par « des groupes à haut contrôle ». Ils se sont donnés trois ans pour recueillir et analyser des témoignages...

Groupes  
p.7**FALUN GONG****Shen Yun soupçonnée de fraude aux visas ■ États-Unis**

■ La troupe de danse Shen Yun Performing Arts fait l'objet d'une nouvelle enquête criminelle aux États-Unis. Elle est soupçonnée de fraude aux visas et violation du droit du travail...

[www.unadfi.org](http://www.unadfi.org)

@unadfi

[facebook.com/unadfi](https://facebook.com/unadfi)[instagram.com/unadfi/](https://instagram.com/unadfi/)[linkedin.com/company/unadfi](https://linkedin.com/company/unadfi)Mouvances  
p.21**ESOTÉRISME****Controverse à l'Université Paul-Valéry de Montpellier ■ France**

■ L'Université Paul-Valéry propose un ensemble d'enseignements transversaux facultatifs en licence qui visent à « repenser les rapports entre l'être humain et son environnement ». Un concept jugé innovant par certains. Inquiétant par d'autres qui dénoncent des « dérives ésotériques »...

**SOMMAIRE****Phénomène sectaire**

p.02 ■ Généralités

**Groupes**

- p.04 ■ Aleph ■ Cœur Dououreux et Immaculé de Marie
- p.05 ■ Église de l'Unification ■ Église du Dieu tout puissant ou Éclair Oriental
- p.06 ■ Église universelle du Royaume de Dieu
- p.07 ■ Falun Gong ■ FETO
- p.08 ■ Fraternité sacerdotale Saint-Pie X

- p.09 ■ Gloriavale ■ La Vérité
- p.10 ■ L'Espoir ■ International House of Prayer
- p.11 ■ Mormons ■ Mouvement Raëlien
- p.12 ■ Notre-Dame de Bétharram
- p.13 ■ Opus Dei ■ Ordre du Temple Solaire
- p.14 ■ Scientologie ■ Témoins de Jéhovah
- p.15 ■ The Saints ■ Zizian

**Mouvances**

- p.17 ■ Anthroposophie ■ Bouddhisme
- p.18 ■ Développement personnel

- p.20 ■ Eglise catholique
- p.21 ■ Ésotérisme
- p.23 ■ Hindouisme
- p.24 ■ New Age  
■ PSNC
- p.32 ■ Protestantisme  
■ Théories du complot

**Thèmes connexes**

- p.34 ■ Education  
■ Politique

# Phénomène sectaire

## Généralités

### Lancement d'une étude scientifique sur les effets de l'ostracisme ■ International

■ Des chercheurs veulent quantifier les dommages psychologiques causés par « l'exclusion obligatoire » imposée par « des groupes à haut contrôle ». Ils se sont donnés trois ans pour recueillir et analyser des témoignages.

Au nom de la liberté, il devrait être possible de quitter un groupe religieux comme rejoindre un nouveau club de sport ou changer de coiffeur. Mais la réalité est tout autre. Certaines communautés rejettent leurs ex-membres. Certaines utilisent même le « bannissement obligatoire » comme une tactique stratégique pour garder le contrôle sur leurs adeptes. La seule menace de l'isolement est un obstacle à la sortie du groupe.

Pour la première fois, une étude menée par l'Université de Roehampton (Londres) et la Fondation Open Minds, ambitionne de mesurer les impacts réels de cette pratique. Pendant trois ans, des chercheurs vont recueillir des té-

moignages et des données pour établir un lien entre l'ostracisme imposé par des groupes dits à haut contrôle et les troubles psychologiques qui en découlent, tels que l'anxiété, la dépression ou le syndrome de stress post-traumatique.

#### Six communautés à la loupe

L'objectif principal de l'étude est d'évaluer si les pratiques d'exclusion obligatoire et de contrôle coercitif constituent une violation des droits de l'homme. Les recherches visent à identifier des éléments spécifiques qui seraient qualifiés d'infractions pénales, y compris des crimes contre l'humanité, et à fournir des preuves

solides pour éclairer les politiques. Ils espèrent ainsi « faire évoluer la législation mondiale et mieux protéger les générations futures ».

L'étude portera sur six groupes connus pour pratiquer l'exclusion obligatoire, à savoir les Témoins de Jéhovah, les Scientologues, les Juifs ultra-orthodoxes, les Frères Exclusifs, les Amish et les Bahá'ís. ■

(Source : Psychology Today, 06.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *L'ostracisme, une pratique au cœur du fonctionnement sectaire* : <https://www.unadfi.org/prevention/cles-pour-comprendre/atteintes-a-la-personne/emprise-mentale-et-vulnerabilite/lostracisme-une-pratique-au-coeur-du-fonctionnement-sectaire/>

## A voir

### **Le jardin zen, un voyage troublant au cœur des dérives sectaires**



■ Avec *Le jardin zen*, la cinéaste japonaise Naoko Ogigami signe un long métrage racontant comment la quête de sens peut mener à l'aveuglement. Yoriko, une femme en apparence ordinaire, trouve refuge dans une secte qui vend de l'eau prétendument purificatrice. Derrière la sérénité du cadre, une menace sourde s'installe, rythmée par l'isolement et la fragilité des personnages. À travers un récit lent et contemplatif, *Le jardin zen* interroge sur la vulnérabilité humaine face aux promesses de salut, et sur la frontière parfois ténue entre apaisement et emprise. ■

(Source : La Nouvelle République, 29.01.2025)

Bande annonce : [https://www.youtube.com/watch?v=9cE9\\_vI251k](https://www.youtube.com/watch?v=9cE9_vI251k)

# Groupes

## Aleph

### Le mouvement toujours dans le viseur des autorités ■ Japon

■ L'Agence de renseignements de sécurité publique japonaise a demandé une prolongation des mesures réglementaires contre Aleph, lui reprochant un manque de transparence sur ses activités.

Si la requête est validée par la Commission d'examen de la sécurité publique, Aleph, principal groupe ayant succédé à Aum, se verra de nouveau interdire l'usage de ses installations sur l'ensemble du pays, hors celles n'ayant qu'une vocation résidentielle. Et ce, pour une

durée supplémentaire de six mois. Il ne pourra par ailleurs plus recevoir de dons.

L'agence reproche au groupe de ne pas avoir déclaré certains de ses actifs, en violation de loi visant les organisations impliquées dans des

meurtres de masse. Elle estime que cette opacité l'empêche d'évaluer le risque de récidive. ■

(Source : The Japan News, 29.01.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : L'ensemble des articles sur le mouvement : <https://www.unadfi.org/mot-clef/aum-aleph/>

## Cœur Dououreux et Immaculé de Marie

### A voir

#### Faites entrer l'accusé, RMC Découverte

■ C'est une affaire hors du commun qui a marqué l'île de La Réunion : l'histoire de Juliano Verbard, un gourou qui se faisait appeler Petit lys d'amour ou Petit caillou et qui a su manipuler ses adeptes jusqu'à l'extrême. À travers des témoignages inédits et une reconstitution détaillée des faits, ce numéro plonge dans le parcours d'un pédophile qui s'est autoproclamé prophète, a dirigé une secte et orchestré une cavale spectaculaire avant d'être rattrapé par la justice. ■



Replay (1h29) : <https://www.youtube.com/watch?v=ikeLJpUOACY>

(Source : Planète CSAT, 16.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Le procès de Juliano Verbard* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/proces-de-juliano-verbard/>

## Église de l'Unification

### Bataille judiciaire autour des fonds de l'Église - États-Unis

■ La cour d'appel de Washington s'est penchée, ce 11 février 2025, sur un différend complexe opposant la Fédération des familles pour la paix mondiale à Preston Moon, le fils du fondateur de l'Église de l'Unification.

**L'enjeu : trois milliards de dollars d'actifs et la question de l'ingérence des tribunaux dans les affaires religieuses.**

La Fédération des familles accuse Preston Moon et son organisation, l'Église de l'Unification internationale (UCI), d'avoir détourné des fonds destinés à la mission de l'Église à des fins personnelles. Les avocats de la Fédération affirment que ces transactions violent les lois sur les organismes à but non lucratif. Preston Moon, lui, invoque le Premier Amendement et l'autonomie religieuse estimant que les juges ne sont pas compétents et n'ont pas à s'immiscer dans cette affaire.

Les juges se sont d'ailleurs montrés réticents à intervenir sur des questions ecclésiastiques et ont exprimé des doutes sur leur capacité « à trancher sans remettre en

cause la doctrine de l'Église ». Le juge Joshua Deahl a estimé que la décision du tribunal ne pouvait porter que sur la nature des transactions et non sur la personne les ayant effectuées, soulignant qu'il n'y aurait pas de débats si le fondateur de l'Église avait fait la même chose.

Cette affaire, qui traîne en justice depuis 2011, a déjà été renvoyée en appel en 2022 pour examiner les accusations de fraude. L'UCI réclame aujourd'hui la clôture du dossier, estimant que l'affaire fragilise le mouvement religieux.

Des groupes de protection de l'enfance et de lutte contre les abus du clergé ont apporté leur soutien

à la Fédération des familles. Ils mettent en garde contre l'impunité que pourrait offrir l'argument de l'autonomie religieuse : « Pendant trop longtemps, l'incapacité à statuer sur les plaintes où la religion était impliquée a permis à des acteurs malveillants de se mettre à l'abri des lois qui étaient pourtant conçues pour décourager leurs activités néfastes ».

Les juges doivent désormais décider s'ils approfondissent l'examen du dossier ou s'ils entérinent le principe de non-ingérence des tribunaux dans les affaires de foi. Le délibéré est très attendu. ■

(Source : [Washington Times](#), 11.02.2025)

## Église du Dieu tout puissant ou Éclair Oriental

### La secte apocalyptique chinoise change de terrain - Roumanie

■ L'Éclair Oriental, secte apocalyptique chinoise interdite par Pékin, s'implante progressivement en Europe de l'Est. Actif en ligne, le mouvement pourrait prochainement lancer des services religieux en présentiel, en Roumanie notamment.

Fondée dans les années 1990 par Zhao Weishan, professeur de physique, l'Éclair Oriental (aus-

si appelée Église du Dieu tout puissant ou Quannengshen) vénère Yang Xiangbin comme la ré-

incarnation féminine du Christ et prêche l'imminence de l'Apocalypse. Réprimée en Chine, no-

>>>

tamment après un meurtre attribué à ses membres en 2014 (lire ci-dessous), l'organisation ne s'est pour autant pas effondrée. Elle a juste déplacé son activité en Occident. L'Espagne servirait de base à plusieurs membres du groupe qui auraient porté leur dévolu sur l'Europe de l'Est pour leurs prêches. Ils recruteraient princi-

palement sur les réseaux sociaux pour contourner les mesures de surveillance et de répression du pouvoir chinois.

En Roumanie, des centaines de milliers d'internautes suivent déjà les sermons en ligne de l'Éclair oriental, adaptés à la culture orthodoxe locale. Selon certains posts, des fidèles ont déjà orga-

nisé des rencontres physiques. Preuve, pour les observateurs, que le mouvement s'implante durablement et que des services religieux en présentiel pourraient être lancés prochainement. ■

(Source : Geo, 29.01.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Prosélytisme mortel* : <https://www.unadfi.org/non-classe/chine-proselytisme-mortel/>



## Le conseil municipal de Lewisham taxé « d'inaction politique » ■ Grande-Bretagne

■ Des élus affirment que le conseil municipal de Lewisham entretiendrait des relations avec l'Église universelle du Royaume de Dieu (UCKG). Ils demandent des excuses publiques.

Lors d'une réunion du conseil municipal de Lewisham qui s'est tenue le 22 janvier, le conseiller indépendant Hau-Yu Tam a exhorté la maire Brenda Dacres à s'excuser publiquement. Il affirme en effet que le conseil entretiendrait des liens avec l'Église universelle du Royaume de Dieu (UCKG), qualifiée de « secte » par d'anciens membres. L'organisation religieuse, présente dans plusieurs quartiers du sud de Londres, fait l'objet d'allégations de manipulation et d'exorcismes sur des

personnes vulnérables, ce qu'elle dément.

Il a par ailleurs été rapporté que Kim Powell, conseillère travailliste de Lewisham, serait également employée par l'UCKG. Ce qui n'a pas manqué de soulever des questions quant à l'impartialité du conseil.

Malgré le tollé suscité, la maire campe sur ses positions et affirme « n'avoir reçu aucune plainte contre l'Église ». Le groupe de soutien aux anciens membres,

Surviving Universal UK, et des élus de l'opposition regrettent « l'inaction politique » face à l'UCKG et appellent à une prise de position plus ferme contre l'organisation. ■

(Source : South London News, 31.01.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Devenus jeunes adultes, d'anciens membres de l'Église universelle du Royaume de Dieu racontent* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/devenus-jeunes-adultes-danciens-membres-de-leglise-universelle-du-royaume-de-dieu-racontent/>

## Falun Gong

### Shen Yun soupçonnée de fraude aux visas ■ États-Unis

■ La troupe de danse Shen Yun Performing Arts fait l'objet d'une nouvelle enquête criminelle aux États-Unis. Elle est soupçonnée de fraude aux visas et violation du droit du travail.

La compagnie, affiliée au mouvement religieux Falun Gong, dont elle diffuse les messages lors de ses représentations, a déjà été accusée fin 2024 d'exploitation d'artistes. Cette fois, c'est un ancien danseur qui a porté plainte pour travail forcé et trafic d'êtres humains, poussant les autorités à examiner les conditions de travail et les pratiques financières de la

compagnie dont le siège est basé à New York. Parmi les soupçons, des transferts d'argent clandestins vers les États-Unis et des mariages arrangés pour l'obtention de visas. Les artistes se verraient également confisquer leurs passeports et seraient soumis à un contrôle strict de leur vie privée.

Shen Yun rejette ces accusations et soutient respecter la loi. La troupe,

dont les performances sont interdites en Chine, poursuit actuellement une tournée mondiale. Elle a déclaré 266 millions de dollars d'actifs à la fin de 2023. ■

(Sources : *New York Times & Broadway World*, 06.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *La troupe de Shen Yun poursuivie pour « travaux forcés »* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/la-troupe-de-shen-yun-poursuivie-pour-travaux-forces/>

### Le spectacle Shen Yun visé par une alerte à la bombe ■ États-Unis

■ Ce 20 février, le Kennedy Center où se produit Shen Yun a dû être évacué en raison d'une alerte à la bombe. Une enquête est en cours.

Une alerte à la bombe au Kennedy Center a entraîné des évacuations et des fermetures de routes à Washington ce 20 février. La menace visait spécifiquement les représentations de Shen Yun, programmées du 20 février au 2 mars.

La police des parcs nationaux des États-Unis a lancé une enquête et pris des mesures de sécurité renforcées. Elle n'a pas fourni de détails sur l'origine de la menace. On ne sait pas qui a passé l'appel ni si des explosifs ont été retrouvés

dans la salle de spectacles.

En fin de journée, les autorités ont donné leur feu vert à la reprise des représentations. ■

(Source : *Fox 4*, 20.02.2025)

## FETO

### Une secte dangereuse déguisée en organisation à but non lucratif ■ États-Unis

■ FETO se fait passer pour un réseau d'institutions éducatives et humanitaires. Mais derrière cette façade, l'organisation terroriste cherche à façonner la politique américaine et l'opinion publique en sa faveur.

Le réseau FETO (désigné sous le nom de Fethullahist Terrorist Organization en Turquie), fon-

dé par l'imam turc Fetullah Gülen, s'est principalement déployé aux États-Unis où il exploite les

failles du système pour asseoir son influence. Comparée au mouvement Osho des années 1980,

>>>

>>>

cette organisation adopte des pratiques sectaires basées sur la manipulation psychologique et la fraude financière.

Au cœur de son empire, plus de 150 écoles dites à charte. Elles bénéficient de financements publics mais conservent une large autonomie dans les enseignements et programmes scolaires. Sous couvert de promouvoir l'excellence académique, ces écoles serviraient en réalité d'outils de recrutement et de financement. Souvent installées dans des secteurs défavorisés, elles obtiennent un capital sympathie de la part des parents et peuvent distiller leur idéologie.

### **Manipulations et détournements de fonds**

Accusées de népotisme et de dé-

tournement de fonds publics, elles permettent à FETO d'acheminer des millions de dollars vers son réseau mondial. La gestion opaque des visas H-1B pour l'embauche de membres de l'organisation terroriste en tant qu'enseignants ou administrateurs, alors qu'ils n'ont pas les qualifications requises, illustre cette mécanique de détournement de l'argent des contribuables. Ces membres seraient par ailleurs contraints de reverser une partie de leur salaire à FETO. Sans parler des truquages d'appels d'offres et de l'attribution de contrats gonflés à des entreprises dirigées par l'organisation qui auraient permis de détourner des millions de dollars destinés à l'éducation vers leurs opérations secrètes.

L'influence de FETO ne se limite

pas à l'éducation. Malgré la mort de Gülen en 2024, l'organisation reste puissante et active. Grâce à des groupes de réflexion et un lobbying actif, l'organisation tente de façonner la politique américaine à son avantage. Elle se positionne comme une victime de persécutions en Turquie pour détourner l'attention de ses activités illicites et séduire certaines élites. Certains observateurs, rappelant le passé trouble du mouvement et notamment son implication présumée dans la tentative de coup d'État de 2016 en Turquie, y voit un danger pour la sécurité nationale. Ils exhortent les autorités à tenir l'organisation responsable de ses méfaits et appellent à une vigilance accrue. ■

(Source : TRT Afrika, 08.02.2025)

**Fraternité  
sacerdotale  
Saint-Pie X**

## **L'école Saint-Pierre-Julien-Eymard de Meylan jugée « conforme » ■ France**

**■ Déclarée non-conforme dans un premier temps, l'école privée hors contrat Saint-Pierre-Julien-Eymard de Meylan a finalement reçu le quitus du rectorat de Grenoble après un nouveau contrôle.**

L'école privée hors contrat Saint-Pierre-Julien-Eymard de Meylan n'est plus considérée comme « non conforme » par le rectorat de Grenoble depuis le début de l'année 2025. Cet établissement catholique, géré par la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, avait fait l'objet d'un rapport très critique de la part des services de l'académie de Grenoble.

Il pointait notamment des manquements dans le domaine de la formation, une interférence de la religion dans l'enseignement dispensé et l'absence d'ouvrage accessible aux enfants sur les sciences ou le corps humain.

Près d'un an après ces conclusions, un nouveau contrôle au sein de l'établissement aurait permis de constater des « actions

correctives mises en place ». Une nouvelle victoire pour l'organisation religieuse, qui avait déjà obtenu, en juin 2023, le rejet de l'annulation du permis de construire d'un bâtiment à Meylan. ■

(Source : Place Gre'net, 18.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Relations tendues entre le maire de Meylan et la Fraternité Saint-Pie X* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/reactions-tendues-entre-la-mairie-de-meylan-et-la-fraternite-saint-pie-x/>



Gloriavale

## Un membre condamné pour agressions sexuelles ■ Nouvelle-Zélande

■ Fervent Ben-Canaan, membre de Gloriavale, a été condamné, le 5 février 2025, à quatre ans et deux mois de prison par le tribunal de district de Christchurch pour avoir agressé sexuellement huit filles

L'homme, âgé de 45 ans, s'en est pris, pendant leur sommeil, à des filles travaillant dans la communauté. Certaines n'avaient que 11 ans. Les faits se sont déroulés entre 2004 et 2018. Au tribunal, les victimes ont témoigné d'un « cauchemar sans fin », d'un « sentiment de culpabilité » ou encore de « l'impression d'être toujours hantée ».

Selon un résumé des faits, les dirigeants de Gloriavale étaient au courant du comportement de Ben-Canaan. Ils lui ont demandé

de s'excuser pour ses péchés et l'ont envoyé vivre dans une ferme loin du principal site de la communauté. L'homme a alors vécu avec sa famille jusqu'en juin 2018, date à laquelle la police a été saisie d'une plainte pour agression sur une jeune fille de 13 ans.

A l'époque, Ben-Canaan a nié les attouchements. Il a juste admis « avoir eu des pensées inappropriées ».

En 2021, la police a mené une enquête majeure sur les délits

sexuels à Gloriavale. Toutes les filles âgées de cinq à 17 ans ont été entendues et huit ont déclaré avoir été abusées par Ben-Canaan.

Il a plaidé coupable des huit chefs d'accusation. Le juge Neave l'a condamné à quatre ans et deux mois d'emprisonnement. ■

(Source : RNZ, 05.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : « Trente ans d'inaction gouvernementale » : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvements/trente-ans-dinaction-gouvernementale/>

La Vérité

## Les « bébés Baldwin », des enfants volés à leurs mères ■ États-Unis

■ Aux États-Unis, une enquête publiée par la BBC révèle que l'église de La Vérité aurait forcé plusieurs dizaines de femmes à livrer leurs enfants à l'adoption.

L'Église de La Vérité a déjà tristement fait parler d'elle avec plusieurs scandales d'abus sexuels sur mineurs. Cette fois, la BBC révèle que la communauté secrète aurait aussi contraint plusieurs dizaines de femmes à abandonner leur enfant à l'adoption. D'anciens membres affirment que le nombre de bébés concernés pourrait se compter en centaines. Les femmes interrogées racontent avoir craint « d'être chassées de la communauté en cas de refus ». Elles parlent de « pressions »

La Vérité, fondée en Irlande par William Irvine en 1897, compterait 100 000 membres dans le monde. Ces « abandons » en série auraient eu lieu entre 1950 et 1990. Ces nourrissons sont surnommés les « bébés Baldwin », du nom de Wally Baldwin, un médecin de la secte décédé en 2004. La plupart des femmes concernées séjournaient chez lui durant leur grossesse et il supervisait les adoptions. Les bébés étaient placés dans des familles de fidèles de la secte, les tractations échappant au contrôle des travailleurs

sociaux. Selon les témoignages recueillis, beaucoup auraient ensuite été abusés.

L'Église de la Vérité rejette ces allégations. Selon elle, « toutes les adoptions ont été faites en respectant les voies légales ». Une enquête a été ouverte par le FBI.

(Sources : BBC & Le Parisien, 01.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Un ancien pasteur d'une secte secrète admet des abus sexuels sur enfants* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvements/un-ancien-pasteur-dune-secte-secrete-admet-des-abus-sexuels-sur-enfants/>

## L'Espoir

### Le parquet général fait appel dans l'affaire du gourou du Comminges ■ France

■ Le parquet général a fait appel de la décision de la cour criminelle de la Haute-Garonne, ce vendredi 31 janvier, condamnant l'ex-leader d'une communauté évangélique des Pyrénées à cinq ans de prison dont deux avec sursis.

Ancien banquier, Olivier Freyre avait fondé, en 2002, « L'Espoir », une communauté évangélique qui comptait jusqu'à 90 membres avant sa dissolution en 2016. Présenté comme un « loup déguisé en agneau », celui que l'on a surnommé le gourou de Comminges a été condamné à cinq ans d'emprisonnement dont deux avec

sursis. Le Franco-suisse est accusé d'avoir exercé une emprise psychologique sur ses fidèles et d'avoir profité de la vulnérabilité de ses victimes pour les abuser sexuellement.

Le parquet général a fait appel de la décision de la cour criminelle de la Haute-Garonne. Le quadragénaire sera donc rejugé pour

viols sur deux anciennes adeptes et abus de faiblesse. ■

(Source : France Bleu, 31.01.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *L'ancien gourou condamné à cinq ans de prison pour viols et abus de faiblesse* : <https://www.unadfi.org/prevention/aide-aux-victimes/se-defendre-saisir-la-justice/lancien-gourou-condamne-a-cinq-ans-de-prison-pour-viols-et-abus-de-faiblesse/>

## International House of Prayer

### Un rapport accablant sur Mike Bickle, fondateur d'IHOPKC ■ États-Unis

■ Un rapport indépendant, publié ce lundi 3 février, accuse Mike Bickle, fondateur de l'International House of Prayer de Kansas City (IHOPKC), d'abus sexuels et de comportements inappropriés envers au moins 17 victimes.

Réalisé par la société d'investigation Firefly sous la supervision du réseau messianique Tikkun Global, le document met en lumière des décennies de dérives au sein de l'organisation missionnaire basée à Kansas City. Le rapport s'appuie sur un examen de plus de 6 000 documents et des entretiens avec 210 personnes.

Selon l'enquête, le pasteur Mike Bickle, figure influente du mouvement Network Christianity, aurait abusé de son autorité pour manipuler et isoler ses victimes à qui il se présentait comme un « père spirituel ». Certaines étaient mineures à l'époque des faits. Il

contrôlait leurs habitudes alimentaires et leur mode de vie. Il aurait aussi normalisé des contacts physiques inappropriés, comme les embrasser ou leur ébouriffer les cheveux, en utilisant un discours religieux pour justifier ses actes et les préparer au pire.

Accusé publiquement en octobre 2023, Mike Bickle a reconnu un « comportement inadapté » en décembre mais nie les accusations les plus graves. IHOPKC a depuis rompu tout lien avec lui.

Le rapport critique également la position de l'institution qui s'est montrée « indifférente » aux signalements des victimes et qui aurait

minimisé, voire dissimulé, les abus.

Boz Tchividjian, avocat spécialisé dans la défense des victimes d'abus, voit dans ce rapport un signal fort contre l'impunité des figures religieuses. « Les règles finiront par les rattraper », prévient-il. « Que ce rapport serve d'avertissement à ceux qui sont aux commandes et qui se livrent à des comportements similaires ».

IHOPKC n'a pas répondu aux sollicitations des journalistes. L'enquête interne menée par un cabinet d'avocats est toujours en cours. ■

(Sources : RNC & The Kansas City Star, 06.02.2025)

## Mormons

### De la télé-réalité à la vie de « tradwife » ■ International

■ Ancienne star de la télé-réalité révélée dans *Les Marseillais*, Haneia Maurer, 34 ans, a opéré une transformation radicale. Désormais installée à Salt Lake City, berceau du mormonisme, elle incarne le visage francophone du mouvement tradwife.

Derrière le terme tradwife se cache un mouvement d'« épouses traditionnelles » prévoyant un retour à un modèle familial conservateur, centré sur le foyer et la soumission aux valeurs religieuses.

Mariée en janvier 2024 à Marlowe, Haneia, enceinte de jumeaux, a renoncé à sa vie glamour. La Suisse a troqué ses robes de créateurs, talons aiguilles et restaurants de luxe contre des tenues modestes et des recettes maison. Comme sa mère et ses grands-parents, elle a rejoint l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours et s'est installée dans l'Utah, berceau du mouvement. Elle revendique avoir renié son côté matérialiste (bien qu'elle ait gardé quelques sacs Hermès et s'octroie des injections dans les lèvres)

mais est toujours très présente en ligne, où l'hashtag #Tradwife, dont elle est devenue l'égérie, cumule des millions de vues sur TikTok.

Les tradwives se présentent comme des gardiennes des traditions conservatrices. Mais elles n'en sont pas moins ultra-connectées et se font même payer pour partager leur mode de vie. Elles capitalisent sur le travail de la femme au foyer. Entre deux tutos pour une coiffure parfaite, elles délivrent des conseils de bonne épouse.

Cette tendance, vue par certains experts comme une réponse post-#MeToo, inquiète les défenseurs des droits des femmes. Ils dénoncent un retour en arrière qui enferme les femmes dans des

rôles genrés rigides et qui est à contre-courant des enjeux des luttes féministes et des politiques publiques pour l'émancipation.

Pour Haneia, il ne s'agit pas de servitude : « J'aime prendre soin de mon foyer, mais je ne suis pas une bonniche », se défend-elle. ■

(Source : *Le Parisien*, 22.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Les mormones sont devenues de vraies machines à cash* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/la-chronique-de-constance-vilanova-les-mormones-sont-devenues-de-vraies-machines-a-cash-sur-tiktok-radio-france-4-minutes/>

*Douze anciens mormons français témoignent* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/douze-anciens-mormons-francais-temoignent/>

A consulter : la chaîne YouTube « Révélation mormone » : [www.youtube.com/@RevelationMormone](http://www.youtube.com/@RevelationMormone)

## Mouvement Raëlien

### Le « grand prêtre » accusé de viol acquitté ■ Canada

■ Une femme affirmait avoir été violée à plusieurs reprises pendant plus d'une décennie par Bobby Potvin, « grand prêtre » raëlien. Le tribunal a estimé que les relations étaient consenties. Le « grand prêtre » a été blanchi.

« Le consentement ne se retire pas des années plus tard en raison d'un changement dans la vie de quelqu'un, de ses regrets ou de ses insatisfactions », a expliqué le

juge Thierry Nadon en rendant sa décision au palais de justice de Montréal.

Bobby Potvin, alias Lear (Raël à l'envers), comparait suite à

une plainte pour viol déposée par une ex-adepte de la secte. Selon son récit, cette femme était tombée amoureuse de lui et était jalouse parce qu'il était déjà en

>>>

>>>

couple et n'avait pas l'intention de quitter sa conjointe. La plaignante, membre du mouvement raëlien durant 28 ans, affirmait, elle, avoir été sous l'emprise de celui qui était alors « grand prêtre ».

A l'issue des débats, le magistrat a estimé que le témoignage de la plaignante était « flou et peu crédible ». Il a jugé que l'homme de 61 ans et cette ex-adepte avaient une relation « amant-maîtresse » et que les deux parties étaient

consentantes. Bobby Potvin a été acquitté. ■

(Le Journal de Montréal & La Presse, 13.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : L'ensemble des articles sur le mouvement raëlien : <https://www.unadfi.org/mot-clef/mouvement-raelien/>

## Notre-Dame de Bétharram

### Le nombre de plaintes ne cesse de grandir ■ France

■ **L'affaire de Bétharram refait surface après une enquête de Mediapart. Alors que plus d'une centaine de plaintes ont été déposées pour des faits de violences et agressions sexuelles commis entre 1960 et 2010, à l'Assemblée nationale, des députés de l'opposition ont directement interpellé François Bayrou, lui reprochant son silence.**

En 1996, un père de famille avait porté plainte après que son fils de 14 ans avait perdu 40 % de son audition à la suite d'une gifle violente d'un surveillant général. L'homme assure avoir discuté de l'affaire avec le suppléant de François Bayrou à l'Assemblée. Autre élément qui interroge : une ancienne professeure de mathématiques affirme avoir personnellement alerté François Bayrou sur la gravité de la situation, lors d'un échange en face-à-face. Avec l'infirmière de l'école, elle aurait même envoyé plusieurs courriers restés sans réponse.

#### Création d'une commission d'enquête parlementaire

Regroupées en collectif, les victimes dénoncent une « omerta » persistante. Le Premier ministre s'est expliqué auprès des représentants des victimes qu'il a rencontrés le 15 février à Pau et il leur a promis des moyens sup-

plémentaires. Le porte-parole des victimes, Alain Esquerre, a salué « un jour historique ». L'avocat Jean-François Blanco (qui défendait en 1996 le premier élève à porter plainte) a pour sa part demandé l'ouverture d'une enquête pour « entrave à la justice » et « recel de crime ».

Le ministère de l'Éducation, de son côté, a demandé au rectorat de Bordeaux d'inspecter Bétharram afin de « disposer d'éléments sur le fonctionnement actuel de cet établissement ». Et une commission d'enquête parlementaire sur le contrôle par l'État des violences dans les établissements scolaires a officiellement été créée ce 21 février.

#### Trois hommes interpellés, un ancien surveillant mis en examen

En attendant, de nouvelles plaintes contre l'établissement affluent. Au 18 février, elles étaient

passées de 102 à 132. Et l'enquête pénale semble s'accélérer après un an d'investigations. Trois hommes ont été interpellés et placés en garde à vue. Il s'agit d'un prêtre de 94 ans et deux surveillants, laïcs âgés de 60 et 70 ans. A l'issue de leur interrogatoire, l'un des surveillants a été mis en examen pour viols (entre 1991 et 1994) par personne ayant autorité et agressions sexuelles sur mineurs (entre 2002 et 2004). Le prêtre et le deuxième surveillant, tout comme huit autres mis en cause, ont bénéficié de la prescription. ■

(Sources : Le Monde & Le Parisien & France Info, 13.02.2025 ; Le Télégramme, 16 / 17 / 19 / 22.02.2025 ; Quotidien, 18.02.2025 ; Le Figaro & Ouest-France, 20.02.2025 ; Sud-Ouest & La Dépêche, 22.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : 102 plaintes déposées contre Notre-Dame de Bétharram : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/102-plaintes-deposees-contre-notre-dame-de-betharram/>

## Opus Dei

### Une nouvelle controverse secoue l'Église ■ Pérou

■ L'ancien cardinal de Lima, Juan Luis Cipriani, membre éminent de l'Opus Dei, est au cœur d'un scandale suite à la révélation d'une plainte déposée contre lui pour abus sexuels dans les années 1980. L'affaire a été rendue publique par les médias espagnols.

Selon El País, Juan Luis Cipriani aurait été sanctionné par le Vatican en 2019 après qu'un homme, aujourd'hui âgé de 58 ans, l'a accusé d'attouchements lorsqu'il était adolescent dans un centre de l'Opus Dei à Lima. Le cardinal a toujours nié les faits. Il affirme ne s'être jamais vu notifier cette plainte et dénonce un manque de transparence dans la procédure.

Le Vatican a confirmé que Cipriani avait fait l'objet de mesures disciplinaires. Parmi elles, une injonction d'éloignement du Pérou et une interdiction de toute prise de parole publique. Cette confirmation fait d'autant plus polémique que Cipriani a récemment reçu

une distinction honorifique de la ville de Lima... De quoi susciter le débat sur son statut.

Face à la controverse, l'Église péruvienne est divisée. L'archevêque de Lima, Carlos Castillo, a apporté son soutien aux victimes et dénoncé ceux qui cherchent à minimiser les faits. De son côté, la Conférence épiscopale péruvienne exprime sa tristesse et appelle à la prière pour toutes les parties impliquées.

Cipriani, dans une lettre envoyée à ses confrères évêques, campe sur ses positions. Il rejette toutes les allégations et reproche au clergé local de ne pas respecter

la présomption d'innocence. Il affirme avoir accepté les sanctions du Vatican « par obéissance », mais regrette de ne pas « avoir eu la possibilité de se défendre ».

Cette affaire n'a pas fini de faire couler de l'encre quant à l'opacité des procédures au sein de l'Église. Si des sanctions ont bien été imposées, aucune enquête judiciaire formelle ne semble avoir eu lieu. ■

(Source : Omnes, 30.01.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Une communauté sectaire au sein de l'Église catholique* : <https://www.unadfi.org/actualites/grupes-et-mouvances/une-communauté-sectaire-au-sein-de-l-eglise-catholique/>

## Ordre du temple solaire

### A écouter

#### **Jo Di Mambro ou la dérive meurtrière d'un gourou, Incroyables destins, Midi Libre**

■ Dans cet épisode, la journaliste Catherine Unac raconte l'histoire du Gardois Jo Di Mambro, L'histoire « d'un homme passablement laid, sans envergure, petit bijoutier de Pont-Saint-Esprit », devenu cofondateur de la secte de l'Ordre du temple solaire. ■

Podcast (9 minutes) : <https://www.midilibre.fr/2025/02/05/podcasts-incroyables-destins-jo-di-mambro-ou-la-derive-meurtriere-du-gourou-de-la-secte-de-lordre-du-temple-solaire-12488209.php>

(Source : Midi Libre, 05.02.2025)



## Scientologie

### Tom Cruise de nouveau honoré ■ France

■ Tom Cruise, acteur star de Top Gun mais aussi membre éminent de la très contestée Église de scientologie, vient une nouvelle fois d'être distingué en France.

L'acteur américain Tom Cruise, connu pour son rôle de pilote d'avion de chasse dans Top Gun en 1986, a reçu la Grande Médaille de l'Aéro-Club de France « pour sa contribution à l'histoire de l'aviation et pour avoir inspiré les pilotes de demain ». Cette distinction lui a été décernée ce samedi 8 février en présence des

spationautes Thomas Pesquet et Claudie Haigneré. Il s'agit de la plus haute distinction que peut décerner cette institution.

En 2022, l'acteur, qui ne manque pas de promouvoir la Scientologie quand il le peut, avait déjà été admis dans les rangs de la Patrouille de France à titre honorifique. En juillet 2024, il a été fait

Chevalier des Arts et des Lettres par la ministre de la Culture Rachida Dati. ■

(Source Le Figaro, 09.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Les cascades de Tom Cruise ne peuvent faire oublier les méthodes abusives de l'organisation scientologue* : <https://www.unadfi.org/actualites/actualites-et-communiqués-de-lunadfi/communiqué-unadfi-9-aout-2024/#more-22896>

## Témoins de Jéhovah

### A voir

#### Allemagne : Au sein des Témoins de Jéhovah, Arte Regards

■ Selon leurs propres chiffres, ils seraient 178 000 en Allemagne et 130 000 en France. Les Témoins de Jéhovah prônent une vie rigide, voire austère. Ils se réclament du christianisme primitif, refusent tout lien hors de leur communauté et justifient la rupture avec ceux qui quittent le mouvement, mais rejettent le qualificatif de sectaire... L'équipe d'Arte Regards a suivi certains d'entre eux en Allemagne. ■

Replay (31 minutes) : <https://www.arte.tv/fr/videos/111748-012-A/arte-regards/>

(Source : Arte, 31.01.2025)

## Le ministère de la Culture menace de supprimer leur enregistrement ■ République Tchèque

■ Le ministère tchèque de la Culture envisage de révoquer l'enregistrement religieux des Témoins de Jéhovah. Il estime que certaines de leurs pratiques sont illégales.

Le ministère affirme que les Témoins de Jéhovah n'ont pas répondu aux problèmes soulevés dans un avertissement officiel en septembre dernier. Il leur est reproché de faire pression sur leurs

membres pour qu'ils coupent les liens avec ceux qui quittent la communauté, ainsi que la restriction de l'accès aux soins médicaux des mineurs, comme les transfusions sanguines, et la dis-

simulation de certaines parties des enseignements obligatoires.

Le ministère estime, qu'à ce jour, l'organisation n'a pas apporté la preuve de sa mise en conformité

>>>

>>>

avec la loi. Le porte-parole des Témoins de Jéhovah, David Kulla, nie tout acte répréhensible et qualifie cette éventuelle radiation de discriminatoire.

En pratique, la radiation ne signifie pas l'interdiction d'exercer.

Mais la consécration du ministère permet aux Témoins de Jéhovah d'utiliser une entité juridique spéciale pour enseigner dans leurs propres écoles de théologie et d'exercer d'autres droits spéciaux comme célébrer des mariages ou prêcher dans les prisons. ■

(Source : Radio Prague International, 03.02.2025)

Alire aussi sur le site de l'Unadfi : Révoqués en Norvège, ils intentent des poursuites contre l'État : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/revoques-ils-intendent-des-poursuites-contre-letat/>

## The Saints

### Coupables d'avoir provoqué la mort d'une fillette en la privant de traitement ■ Australie

■ Quatorze membres d'un groupe religieux australien, dont les parents de la victime, ont été reconnus coupables d'homicide involontaire. Ils ont privé une fillette de son insuline en pensant que « Dieu la guérirait ».

Elizabeth Struhs a été retrouvée morte en janvier 2022 dans une maison de Toowoomba. Elle n'avait que huit ans. Et elle est décédée après « avoir souffert pendant des jours ». Selon les autorités, les membres de la secte appelée « The Saints » refusaient d'avoir recours à la médecine, estimant que seul Dieu pouvait « guérir » la petite fille souffrant de diabète. Des « croyances extrêmes », a souligné le juge, qui avaient déjà failli mener à la mort

d'Elizabeth, dans des circonstances similaires, trois ans auparavant. Les forces de l'ordre n'ont été prévenues que 36 heures après le décès car « le groupe pensait qu'elle allait ressusciter » s'est indigné la procureure.

A l'ouverture du procès, en juillet 2024, les quatorze personnes inculpées avaient plaidé non coupable. D'abord jugés pour meurtre, le père de la jeune fille, Jason Struhs, et le chef du

groupe, Brendan Stevens, ont finalement été reconnus coupables d'homicide involontaire comme les douze autres membres. Leurs peines devraient être prononcées en février 2025. Ils risquent la prison à vie. ■

(Source : Le Parisien, 29.01.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : Jugés pour avoir tué une fillette diabétique en la privant d'insuline : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/juges-pour-avoir-tue-une-fillette-diabetique-en-la-privant-dinsuline/>

## Zizian

### Un groupe sectaire radical suspecté de meurtres ■ États-Unis

■ Jack Lasota, 34 ans, chef du groupuscule sectaire Zizian, a été arrêté ce 16 février dans le Maryland. Traquée depuis trois ans, elle est soupçonnée d'être à l'origine de six meurtres.

En cavale depuis plusieurs mois, après s'être fait passer pour morte en 2022, Jack Lasota était en com-

pagnie de Michelle Zajko, 33 ans, et Daniel Blank, 26 ans, lors de son interpellation. Ces trois membres

du groupe Zizian étaient en possession illégale d'armes à feu.

Le groupe Zizian, principalement

>>>

>>>

composé de jeunes informaticiens aux idées radicales, est soupçonné d'être impliqué dans six meurtres aux États-Unis, dont celui de l'agent de la police des frontières David Maland, tué lors d'un contrôle routier le 20 janvier dernier dans le Vermont.

Jack Lasota, qui se fait appeler « Ziz » sur les réseaux, revendique aujourd'hui être une femme transgenre. Enfant d'un professeur spécialisé en intelligence artificielle, elle a fait des études

en informatique, avant de partir s'installer dans la région de la baie de San Francisco, au milieu des années 2010, après avoir effectué un stage à la Nasa. Elle est décrite comme la figure centrale du mouvement. Sur son blog, elle exprime ses idées anarchiques mais « ses objectifs ne sont pas très clairs » notent certains observateurs qui constatent « un ton sombre et violent ». Elle voudrait sauver le monde en débarrassant les esprits des pensées illogiques

Elle a été aperçue sur plusieurs scènes de crime et était sous le coup de plusieurs mandats d'arrêt.

Jack Lasota n'a pour l'instant pas réagi publiquement. Son avocat, Daniel McGarrigle, a refusé de commenter l'implication de sa cliente dans les décès qui seraient liés au groupe Zizian. ■

(Source : [Le parisien & Courrier International & 20 Minutes](#), 18.02.2025)



## Anthroposophie

### L'école Michaël sous pression après deux inspections ■ France

■ L'école Michaël, établissement privé hors contrat basé à Strasbourg et affilié à la pédagogie Steiner-Waldorf, est dans la tourmente après deux inspections en octobre 2023 et décembre 2024. La ville a suspendu ses subventions. Le rectorat exige des ajustements.

En octobre 2023, un contrôle de l'inspection académique pointait de graves lacunes à l'école Michaël : temps insuffisant en mathématiques, absence d'histoire-géographie et de sciences, confusion entre croyances et savoirs académiques ainsi qu'une approche trop artistique de la géométrie. L'inspection dénonçait un « défaut général de niveau d'enseignement » et exigeait des correctifs immédiats. Un courrier, signé en novembre 2024 par le recteur Olivier Klein, a rappelé à l'établissement ses manquements

et imposé que « des ajustements soient réalisés sous un mois ».

L'école, qui compte 167 élèves du CP à la troisième, dénonce pour sa part le ton « insultant » de la missive. Elle a toutefois présenté, par écrit, un nouveau plan pédagogique détaillant une réorganisation des horaires et des méthodes d'évaluation.

La situation n'en demeure pas moins incertaine. Une nouvelle inspection a eu lieu en décembre 2024. La municipalité de Strasbourg, qui a suspendu l'attribution de ses subventions,

attend les conclusions du rectorat avant de statuer pour 2025. S'appuyant sur un rapport de la Miviludes, l'opposition a alerté l'édile sur les risques sectaires liés à l'anthroposophie. Face à la montée de boucliers de certains élus, le Conseil régional Grand Est a également décidé de suspendre sa subvention à l'école Steiner. ■

(Sources : DNA, 28.01.2025 & France 3, 31.01.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Ex-adepte, Grégoire Perra poursuit son combat* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/ex-adepte-gregoire-perra-poursuit-son-combat/>

## Bouddhisme

### L'intelligence artificielle au chevet du spirituel ■ Bhoutan

■ Le Bhoutan, petit royaume bouddhiste de 800 000 habitants situé à l'est de la chaîne de l'Himalaya, mise sur l'intelligence artificielle pour promouvoir ses préceptes auprès des jeunes et des personnes isolées.

Inspirée par ChatGPT, la plateforme Buddha Bot Plus a été

conçue à l'Université de Kyoto par le professeur Seiji Kumagai,

spécialiste de la philosophie bouddhiste. L'outil permet aux

>>>

utilisateurs de poser des questions existentielles (sens de la vie, peines de cœur...) et de recevoir des réponses tirées des textes sacrés, des sutras anciens et des enseignements contemporains... Sans aller au temple.

D'abord testée par une centaine de moines bhoutanais, cette IA devrait ensuite être déployée auprès du grand public, dans l'espoir de « revitaliser une pratique religieuse qui décline ». ■

(Source : Radio France, 05.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Intelligence spirituelle et pratiques spirituelles* : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/psychotherapie-et-developpement-personnel/intelligence-artificielle-et-pratiques-spirituelles/>

## Développement personnel

### Quand la méditation génère du mal-être ■ États-Unis

■ La méditation est une pratique spirituelle souvent associée à la relaxation. Elle peut aussi conduire à des expériences traumatisantes.

Membres tétanisés, tremblements, décharges électriques dans le corps, déprime, insomnies... Après des retraites de méditation, ces symptômes ne sont pas rares. C'est ce qu'a constaté Willoughby Britton, chercheuse en psychologie à l'Université Brown. Elle a décidé d'étudier ce phénomène et de tordre le cou aux fausses conceptions que nous pouvons avoir au sujet de la méditation. Pour ce faire, elle a mené une enquête auprès d'un millier de personnes ayant pratiqué la méditation. La moitié de ceux qui ont médité au moins une fois dans leur vie ont dit avoir ressenti des effets secondaires négatifs. Et dans 10 % des cas, ces effets ont duré plus d'un mois et ont affecté leur fonctionnement.

La chercheuse a classé ces effets en catégories. Les effets les plus courants sont d'ordre émotionnels (peur, colère,

chagrin, voire absence complète d'émotions). Ils peuvent aussi être cognitifs (difficulté à trouver ses mots, cerveau qui fonctionne au ralenti). Certains ont évoqué une altération des perceptions (hallucinations, couleurs plus vives, objets qui changent de forme). D'autres, des effets somatiques qui englobent des sensations physiques inhabituelles. Certains peuvent aussi éprouver un sentiment de dissociation. Enfin, la docteur Britton a constaté des effets dits conatifs, autrement dit liés à la motivation. « Des gens peuvent être très emballés par leur expérience et vouloir tout quitter pour devenir moines. D'autres au contraire vont perdre toute motivation pour quoi que ce soit et passer de longues périodes assis sur un divan à fixer le mur », explique-t-elle.

Pour venir en aide à ceux qui

souffrent de tels effets, la chercheuse a fondé, il y a quelques années, un organisme de soutien appelé Cheetah House. Elle y accueille quelque 150 personnes par mois.

#### Des risques parfaitement connus en Inde

Rishab Gupta, psychiatre d'origine indienne, aujourd'hui professeur à l'Université Harvard, est surpris de constater que ces effets sont méconnus en Amérique du Nord. « En Inde, les gens sont conscients des risques liés à la méditation. Même les écrits bouddhistes anciens en font mention » souligne-t-il. « La pratique de la méditation a un effet sur certains neurotransmetteurs dans le cerveau. Cela peut augmenter la production de dopamine et donc générer des symptômes psychotiques ». Selon le psychiatre, « un autre neurotransmetteur, le glutamate,

>>>

>>>

pourrait jouer un rôle dans certains effets. Quand il augmente, cela peut mener à des expériences de dépersonnalisation ou de déréalisation ».

Matthew Sacchet, chercheur en sciences cognitives, a quant à lui étudié l'impact de la méditation sur le cerveau en temps réel dans son laboratoire de l'Hôpital général du Massachusetts. Il a observé une variation importante des ondes durant les états de méditation profonde et a constaté

qu'ils pouvaient apporter une sensation de bien-être chez les participants. Ils peuvent également produire l'inverse si les personnes ne sont pas préparées. La méditation peut faire émerger des sensations difficiles chez ceux qui ont vécu des expériences traumatisantes.

En outre, contrairement à la croyance populaire, tous les types de méditation n'ont pas pour but la relaxation. « Certaines pratiques n'ont pas des objectifs

thérapeutiques mais plutôt religieux », rappelle Nathan Fisher, chercheur en science des religions à l'Université McGill. « Il peut donc y avoir des épreuves difficiles, c'est même intentionnel, souvent avec une intention de purification ». ■

(Source : Radio Canada, 26.01.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *La méditation, une pratique toujours controversée* : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/la-meditation-une-pratique-toujours-controversee/>

## Coaching de vie, un business florissant aux dérives inquiétantes ■ Nouvelle-Zélande

■ **Le coaching de vie connaît un essor fulgurant. Mais derrière les promesses de transformation personnelle, certains dénoncent des dérives commerciales inquiétantes.**

En quête de mieux-être, Sara Isbister, une Australienne installée en Nouvelle-Zélande, s'est retrouvée piégée dans ce qu'elle qualifie aujourd'hui de « secte commerciale ».

Fragilisée par une dépression post-natale, elle s'est tournée vers un programme de coaching en santé, puis vers la programmation neuro-linguistique (PNL), une technique controversée qui s'appuie sur les représentations mentales et les automatismes (sans en chercher les causes) pour élaborer des stratégies. C'est ainsi qu'elle a croisé le chemin de Luke Hawkins, un ancien enseignant reconverti en « coach de vie » qui

revendique diriger « l'école de coaching n°1 en Australie ».

Attirée par un premier séminaire à bas coût, Sara a été incitée à s'inscrire à des formations onéreuses. Elle a dû contracter des prêts et s'est fortement endettée. Mais très vite, elle a ressenti un malaise face aux méthodes employées : pressions psychologiques, promesses de succès financier et manipulation émotionnelle. Lorsqu'elle a exprimé son mécontentement et demandé un remboursement des quelque 13 000 dollars investis, elle s'est heurtée à un mur.

Luke Hawkins, dont l'entreprise n'est pas accréditée par

l'Association australienne de PNL, a depuis rebaptisé son programme en « thérapie neuro-transformationnelle », un concept flou qui reprend cependant les principes de la PNL. Lors d'échanges, Luke Hawkins a confirmé qu'il n'était ni psychologue ni professionnel de la santé mentale. Sara n'est pas la seule à s'être plainte. Mais malgré de nombreuses allégations, son succès commercial ne faiblit pas. Bien au contraire, il semble porté par les réseaux sociaux. Et sur la toile, les Luke Hawkins ont bâti une véritable industrie qui, selon la Fédération Internationale de Coaching, aurait généré 4,56 milliards de dollars américains

>>>

>>>

à l'échelle mondiale en 2022. Le nombre de prétendus coachs de vie aurait augmenté de 54 % entre 2019 et 2022. ■

(Source : RNZ, 09.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Gare aux dérives du coaching* : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/>

[formation-professionnelle-et-entreprise/gare-aux-derives-du-coaching/](#)

Eglise catholique

## Le prêtre pédophile Gérald Ridsdale est décédé en prison

### ■ Australie

■ **Gérald Ridsdale, reconnu coupable d'avoir abusé 72 enfants alors qu'il était prêtre catholique, est décédé en prison à l'âge de 90 ans. Pour ses victimes, le traumatisme demeure.**

Gérald Ridsdale est décédé dans la prison où il était détenu depuis 1994. Il laisse derrière lui un sombre héritage et 72 enfants victimes au cours d'un règne de terreur incontrôlé de 30 ans.

On pense que ses abus ont conduit plusieurs de ses victimes à se suicider et que de nombreuses autres ont subi des traumatismes dévastateurs qui perdurent encore aujourd'hui.

Les crimes de Ridsdale ont changé le système juridique australien, façonné les commissions

et enquêtes royales et marqué une Église autrefois considérée comme irréprochable.

Après les révélations de ses actes, Ridsdale était devenu l'emblème d'une culture d'église qui savait mais l'avait couvert. Il ne passait ainsi pas plus de deux ans dans une paroisse et a été transféré dans onze paroisses en vingt ans.

Ce n'est qu'en 1993 que le prêtre pervers a été accusé publiquement d'agressions sexuelles entre 1960 à 1980. Il a reconnu devant le tribunal de Melbourne et a été

condamné à douze mois de prison. L'église lui a alors retiré son statut de prêtre. Mais d'autres plaintes ont suivi et révélé un scandale de grande ampleur.

Sa peine courait jusqu'en 2034. Des programmes de réparation étatiques et fédéraux sont à la disposition des victimes survivantes de ses abus. La confiance dans l'Église catholique, elle, « a été perdue », a reconnu le vicaire général. ■

(Source : The Guardian & ABC, 18.02.2025)

## A voir

### Une histoire vraie derrière le téléfilm, *Bénie soit Sixtine*, France 2



■ *Bénie soit Sixtine* raconte le parcours d'une jeune femme qui va voir sa vie basculer après son mariage avec un catholique intégriste. De l'enfermement au long et douloureux processus d'émancipation, ce téléfilm constitue une plongée au cœur d'un mouvement sectaire. Cette histoire est librement adaptée du roman coup de poing de Maylis Adhémar, paru en août 2020 aux éditions Julliar. Une histoire vraie. La sienne. ■

(Sources : Télérama & Linternaute, 02.02.2025)

Replay (1 h 36) : <https://www.france.tv/series-et-fictions/films-tv/6873469-benie-soit-sixtine.html>

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Les intégristes de plus en plus visibles* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/les-integristes-de-plus-en-plus-visibles/>

## Controverse à l'Université Paul-Valéry de Montpellier ■ France

■ L'Université Paul-Valéry propose un ensemble d'enseignements transversaux facultatifs en licence qui visent à « repenser les rapports entre l'être humain et son environnement ». Un concept jugé innovant par certains. Inquiétant par d'autres qui dénoncent des « dérives ésotériques ».

Après l'annonce d'un master en « Quantique du leadership » (lire ci-dessous), l'Université Paul-Valéry est de nouveau dans l'œil du cyclone. En Conseil d'administration, une polémique a éclaté au sujet de « dérives ésotériques », voire « sectaires », au sein d'un module appelé « Humanités écologiques ».

Le principe serait de « repenser les rapports entre l'être humain et son environnement en construisant une nouvelle éthique de la connectivité ». Dès 2021, une quarantaine d'enseignants a planché pour concevoir ces cours optionnels dans une approche interdisciplinaire.

« Avec Les Humanités écologiques, on a anticipé les exigences du Ministère de l'Enseignement supérieur qui souhaite que tous les étudiants de licence soient formés à la transition écologique à partir de la rentrée 2025 », expliquait alors Laurent Dormont, codirecteur de cet ensemble d'enseignements transversaux.

Les premiers enseignements ont lieu à la rentrée 2022, avec près de 1 200 inscrits. Mais très vite, des divergences apparaissent sur la nature même de cette « approche

sensible ». Certains enseignants privilégient une approche scientifique, d'autres insistent sur des dimensions expérientielles, artistiques voire spirituelles, brouillant les frontières entre recherche académique et développement personnel.

### Chants bouddhistes, méditation et pratiques incantatoires

En 2023, les tensions s'exacerbent avec un changement de direction : Angela Biancofiore, professeure d'italien travaillant sur les liens entre écologie et narrativité, prend la codirection du programme. Son approche basée sur le développement personnel et son management suscite des remous.

Le malaise se cristallise autour d'une école d'été organisée en juillet 2023 dans la Creuse et financée par l'Université à hauteur de 14 000 €. Officiellement, l'événement doit offrir une immersion dans les écosystèmes naturels pour expérimenter des approches sensibles de l'écologie. Mais sur place, certains participants tombent des nues : chants bouddhistes, méditation, pratiques incantatoires et discussions sur la « connexion avec l'âme de l'eau ».

À la rentrée 2023, des universitaires signalent ces dérives au déontologue de l'Université. En interne, la direction tente de minimiser l'affaire, affirmant que cette école d'été n'était pas liée directement aux « Humanités écologiques ».

Mais la controverse ne s'arrête pas là. Le 24 novembre 2023, un atelier intitulé « Le travail qui relève » est proposé dans l'enceinte de l'Université. Cette méthode, créée par la psychologue américaine Joanna Macy, vise à reconnecter les individus à la « communauté du vivant » à travers des exercices inspirés du bouddhisme et du développement personnel. Dans une vidéo promotionnelle (supprimée après les premières critiques) on pouvait voir des étudiants en binôme se toucher les mains, tourner en rond, écouter des sons de hiboux les yeux fermés ou encore créer un mandala avec des éléments naturels. Des enseignants et des étudiants s'insurgent. Angela Biancofiore, elle, défend son approche en parlant de « vertu pédagogique » et réfute « toute dimension ésotérique ».

L'Université est de plus en plus sous pression. En janvier 2024, plusieurs universitaires alertent

>>>

>>>

la direction générale des services sur ces dérives, dénonçant une confusion entre formation académique et pratiques spirituelles. L'Université Paul-Valéry reste muette.

Un enseignant s'agace de ce silence rappelant qu'il s'agit « de

financements publics et d'une atteinte à la rigueur scientifique ». Comme lui, plusieurs intervenants plaident pour un retour à une approche plus rationnelle craignant un cheval de Troie d'une dérive spirituelle dans l'enseignement universitaire. La direction n'a pas

souhaité débattre avec les journalistes sur cette polémique. ■

(Source : [le Poing](#), 17.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Une approche quantique à la faculté de Montpellier* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/une-approche-quantique-a-la-faculte-de-montpellier/>

## D'étranges formations subventionnées par l'État ■ France

■ **Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, affirme que l'État ne finance pas les pseudosciences. Mais plusieurs documents, émanant justement de services de l'État, prouvent le contraire. Une partie des fonds publics dédiés à la formation professionnelle agricole bénéficie à des pratiques ésotériques.**

En 2015, l'Ademe (Agence de la transition écologique) et Vivea (fonds de formation professionnelle subventionné par l'État, l'Europe et les régions) ont signé un accord cadre pour « favoriser l'appropriation de pratiques alternatives par les chefs d'exploitations agricoles ». Des efforts louables. Mais qui n'ont pas échappé aux charlatans. Le fonds Vivea a ainsi financé 155 formations de géobiologie (une pseudoscience qui prétend détecter des courants énergétiques indétectables nuisibles aux animaux) et formé 1 273 stagiaires rien que sur l'année 2021-2022.

Ces formations non conventionnelles, mais éligibles à ce type de financements, interpellent.

La Galerie du ver de terre propose par exemple « d'acquérir une vue holistique de la ferme et d'harmoniser les rayonnements cosmiques avec les plantes et les

animaux » en onze petites heures. Interface élevage se focalise, lui, sur le repérage des « courants vagues » et des « zones pathogènes électromagnétiques ». Agri-learn, de son côté, dispense des cours sur les « taux vibratoires », ouvrant droit à des crédits d'impôts.

Le fonds Ocapiat, équivalent de Vivea pour les salariés agricoles et agréé par l'État, a, lui aussi, financé des formations... à la biodynamie ! Cette pratique basée sur les astres et des rituels est surveillée par la Miviludes. Quarante salariés ont suivi des stages, moyennant 11 000 € depuis 2022.

Bien que cela ne représente que 0,006 % des sommes engagées, ces programmes posent question.

### **Une mission d'inspection lancée**

Et ils sont loin d'être isolés. De nombreux organismes récipien-

daires d'argent public mettent en avant des formations fantaisistes centrées sur toutes sortes de pseudo-concepts, tels que l'homéopathie animale, la kinésiologie ou la « communication intuitive »... Parmi eux : des Chambres d'agriculture mais aussi des centres de formation professionnelle et de promotion agricole, l'Action de formation conventionnée, elle-même financée par France Travail, des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, ou encore certains groupements de défense sanitaire. A leur décharge, les plaquettes de formation sont (volontairement) floues. Elles mettent davantage en avant les techniques traditionnelles plutôt que spirituelles voire ésotériques.

Face à la polémique, le ministère de l'Agriculture a annoncé des mesures. « Une mission d'inspection a été lancée pour identifier ces

>>>

>>>

dérives et s'assurer que les agriculteurs bénéficient de conseils et de formations fondées sur des bases scientifiques », affirme-t-il, assurant vouloir faire le tri et avoir

déjà sommé des organismes de retirer certaines offres. ■

(Sources : L'Express, 21.02.2025 & RTL, 25.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : Des

*formations ésotériques financées par des fonds publics* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/des-formations-esoteriques-financees-par-des-fonds-publics/>

## Le diable s'invite au collège ■ Suisse

■ En Suisse, des élèves s'attendaient à recevoir un cours d'allemand autour de Goethe. Que nenni. Leur enseignante a préféré leur parler du diable ! Les parents d'élèves ont vu rouge. L'affaire fait un tollé.

Une enseignante du Cycle d'orientation [ndlr : équivalent du collège] de l'Aubépine a diffusé à ses élèves une vidéo conspirationniste affirmant, entre autres, que le diable aurait aidé Steve Jobs à créer Apple, que l'intelligence artificielle serait une émanation satanique et que le Malin communique à travers nos rêves nocturnes. Cette vidéo provient de kla.tv, une chaîne liée à une secte antisémite et complotiste basée à Walzenhausen en Appenzel Rhodes-Extérieures. Baptisée « La Génération du Christ Organique » (OCG) par son fondateur, Ivo Sasek, cette secte de Suisse

orientale est considérée comme l'une des plus dangereuses d'Europe, selon plusieurs journaux allemands

Alertés, des parents d'élèves sont immédiatement montés au créneau auprès de la direction de l'école. Ils ont exigé des explications et des mesures disciplinaires. Le Département de l'Instruction publique (DIP) a condamné les propos de cette vidéo et ouvert une enquête. Il a promis que « des sanctions seront prises en conséquence ». Au lendemain du scandale, l'enseignante exerçait toujours...

En pleine campagne des municipales, le député et conseiller municipal UDC Christo Ivanov, lui, n'a pas attendu les résultats de l'enquête pour déposer une question écrite urgente au Conseil d'État : « Un enseignant a le droit d'avoir des convictions, mais il n'est pas là pour véhiculer ce genre d'informations. Si des enseignants, qui devaient au départ parler de Goethe, finissent sur un site complotiste, c'est ahurissant. Le DIP doit faire un véritable travail de sensibilisation et de responsabilisation des enseignants ». ■

(Source : Léman Bleu, 06.02.2025)

Hindouisme

## Explosion des discours haineux contre les musulmans ■ Inde

■ En 2024, les appels à la haine contre les musulmans ont augmenté de 74 % en Inde, selon un rapport d'un institut américain.

Plus de 1 000 déclarations ciblant les musulmans ont été recensées en 2024. Elles sont principale-

ment portées par des figures du BJP, le parti nationaliste hindou du Premier ministre Narendra

Modi, réélu en juin dernier.

Les attaques prennent la forme de théories complotistes et d'in-

>>>

>>>

citations au boycott ou à la violence armée. Narendra Modi s'est illustré avec 63 discours stigmatisants, mettant en garde contre des « infiltrateurs qui volent leur or ». Son ministre de l'Intérieur, Amit Shah, et le dirigeant de l'Uttar Pradesh figurent aussi parmi les principaux instigateurs.

Ce rapport a été publié par le Centre d'étude de la haine organisée, basé à Washington. Il met clairement en lumière l'instrumentalisation politique de l'islamophobie en Inde. Le BJP, pour sa part, ne cible pas les minorités. ■

(Source : RFI, 11.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *En Inde, les sciences revisitées par le nationalisme et la religion* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupes-et-mouvances/les-sciences-revisitees-par-le-nationalisme-et-la-religion/>

New age

## A écouter

### **Sous influence, Dans les yeux d'Olivier, Europe 1**

■ A 28 ans, Jennifer souffre de crises d'angoisse dont elle ne comprend pas l'origine. Pour s'en sortir, elle se tourne vers la spiritualité et le New Age, multiplie les stages et les massages énergétiques et dépense jusqu'à 300 € par mois « pour aller mieux ». La réalité, c'est que ses idées noires ne cessent d'empirer, jusqu'à ce qu'elle franchisse la porte des Urgences pour demander de l'aide. Dans cet épisode, elle confie son histoire pour alerter sur les dérives et les dangers. ■



Podcast (20 minutes) : <https://www.europe1.fr/emissions/dans-les-yeux-dolivier-delacroix/sous-influence-jennifer-evoque-les-dangers-de-la-spiritualite-je-voulais-reprendre-ma-vie-en-main-249479>

(Source : Europe 1, 31.01.2025)

PSNC

## **Mis en examen, un naturopathe demande à poursuivre son activité ■ France**

■ Mis en examen après le décès d'une stagiaire lors d'un jeûne hydrique, un naturopathe installé en Vendée a saisi la justice pour pouvoir reprendre ses activités. Le dossier a été mis en délibéré.

Naturopathe à Saint-Julien-des-Landes (Vendée), Éric Gandon a été mis en examen, en 2023, pour homicide involontaire et mise en danger de la vie d'autrui suite au décès, en 2021, d'une participante à l'un de ses stages de jeûne hydrique à Noyant-de-Touraine (In-

dre-et-Loire)

En attendant le procès, il conteste l'interdiction préfectorale qui l'empêche d'exercer son activité en Vendée. Ce mercredi 5 février 2025, il a demandé au tribunal administratif de Nantes d'annuler cette décision qui, selon lui, ne

peut relever que du pouvoir du maire de La Tranche-sur-Mer, où se déroulaient les retraites.

Son avocate a plaidé en faveur d'une pratique visant « à améliorer l'hygiène de vie et à détoxifier le corps » dans « une société consumériste ». Elle a réfuté « tout

>>>



>>>

risque avéré ». Le rapporteur public, lui, a pointé une possible « manipulation mentale » et a rappelé que la naturopathie n'est pas reconnue par la médecine. Il a souligné l'existence de « menaces

sanitaires graves » justifiant l'intervention du préfet.

Le tribunal rendra sa décision dans les prochaines semaines. ■

(Source : Actu.fr, 06.02.2025)

A lire aussi sur le sire de l'Unadfi : [La](#)

[naturopathie, une PSNC à succès : https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/la-naturopathie-une-psnc-a-succes/](https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/la-naturopathie-une-psnc-a-succes/)

## Une acupunctrice condamnée pour pratique illégale de la médecine ■ France

### ■ Cette praticienne exerçait diverses PSNC dans son local de l'Etang-Salé, à La Réunion.

Cette thérapeute a pratiqué plusieurs PSNC entre 2017 et 2023, comme l'acupuncture, la ventousothérapie et la moxibustion (PSNC visant à stimuler par la chaleur des points d'acupuncture). Elle a expliqué au tribunal avoir été formée auprès d'une école vietnamienne qui lui aurait délivré un diplôme.

De fait, l'acupuncture et la ventousothérapie, qui impliquent pour l'une d'introduire un corps étranger dans le corps humain, et pour l'autre de pratiquer une incision, sont considérées comme des actes médicaux réservés aux

médecins. L'Ordre des Médecins a donc déposé plainte contre la praticienne pour pratique illégale de la médecine, ce qu'elle conteste : « Pour moi, ce n'est pas une pratique illégale de la médecine. Je ne me suis jamais substituée à un médecin. Je pensais juste faire du bien aux gens ». Un représentant de l'Ordre des Médecins venu témoigner lors du procès a rappelé les risques de ces pratiques : « Il y a toujours un risque d'être contaminé. Si l'aiguille est stérilisée, mais pas la peau, on peut introduire des virus ou des bactéries dans le corps. Cela peut provo-

quer des infections qui, parfois, peuvent mener au décès ». Il est également reproché à la femme d'avoir évoqué divers actes médicaux sur sa page Facebook : diagnostics, accompagnement de maladies, ...

La praticienne a été condamnée à une amende de 20.000 euros, dont 15.000 avec sursis, et à verser 3.000 euros de dédommagements à l'Ordre national des médecins, ainsi que 1.500 euros de frais d'avocats. ■

(Source : Zinfos974, 04.02.2025)

## Quand le vocabulaire scientifique devient un outil d'arnaque ■ International

### ■ Le mot « quantique » fascine mais est souvent détourné à des fins douteuses. De la « médecine quantique » aux « cosmétiques vibratoires », de nombreuses pratiques pseudo-scientifiques s'approprient ce lexique pour légitimer des promesses de guérison miraculeuse.

Dans son livre *Le Corps quantique* (1989), Deepak Chopra attribue des pouvoirs extraordinaires à l'« interaction corps-esprit », évoquant un « champ vibratoire » dont le rééquilibrage préserverait

la santé. Pour justifier son interprétation, il se base sur les « biophotons », un concept du physicien Fritz-Albert Popp. Une « stratégie » qui fait bondir Aymeric Delteil. Ce chercheur au CNRS es-

time que « pour le grand public, la mécanique quantique a quelque chose de mystérieux et complexe. Et certaines personnes, qui ne sont pas scientifiques, s'approprient ce lexique pour se donner

>>>

>>>

une crédibilité ». D'après lui, « ces théories commencent souvent sur un socle vaguement scientifique mais dérivent vite vers des choses délirantes voire dangereuses ».

Le phénomène ne se limite pas aux thérapies. Dans l'industrie cosmétique, des laboratoires comme Phyto 5 promettent des produits contenant des « informations capables d'influencer les émotions ». Ces crèmes au prix astronomique sont proposées dans les 23 « spas quantiques » adossés au laboratoire dans quinze pays. Sur son site web, Phito 5 se

vante d'être « le seul laboratoire certifié quantique depuis 2017 » ... Une certification qui n'a aucun fondement.

L'exemple d'arnaque le plus flagrant revient au Healy, un « boîtier quantique » vendu jusqu'à 4 000 €, censé réguler les micro-fréquences du corps en temps réel et guérir tous les maux. Il s'en est écoulé plus de 200 000 exemplaires selon un système de vente pyramidale. Des analyses en rétro-ingénierie ont montré qu'il s'agit d'un faux dispositif. Selon Aymeric Delteil : « Il n'y a aucun

capteur à l'intérieur, seulement des diodes qui s'allument pour faire croire qu'il se passe quelque chose ». Même analyse pour le PRK-1U, une machine russe vendue 10 000 € qui prétend développer l'intelligence grâce à des « ondes synergiques ». ■

(Source : Science et Vie, 17.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Quantique, le terme fétiche des pseudo-thérapeutes* : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/quantique-terme-fetichisme-des-pseudo-therapeutes/>

## Les PSNC, argument commercial des mutuelles ■ France

### ■ En 2022, les complémentaires santé ont remboursé un milliard d'euros de « prestations à la périphérie des soins de santé. »

En réalité, seulement un quart des assurés font appel au remboursement des PSNC par leur complémentaire santé au moins une fois par an. Ces remboursements représentent environ 3 % des cotisations, et concernent surtout l'ostéopathie.

Alors que les PSNC connaissent un réel essor depuis plusieurs années, les mutuelles tentent de séduire de nouveaux clients en intégrant ces pratiques au panier pris en charge. Par exemple, Aésio liste, dans ses « points forts », « 19 médecines douces remboursées ». De son côté, la MGEN a récemment annoncé prendre en charge trois nouvelles PSNC : la naturopathie, la sophrologie et l'étiopathie. Une décision qui a

scandalisé Jacques Robert, cancérologue et assuré au sein de cette mutuelle : « C'est d'autant plus choquant que dans MGEN il y a E pour éducation, et notamment l'éducation à la santé ». Et Jacques Robert a également découvert que sa cotisation avait augmenté de 20 % : « J'ai découvert ces deux nouveautés pile en même temps, ce qui m'a fait sauter au plafond. »

Cette tendance, qui s'inscrit dans un contexte de hausse des tarifs des complémentaires santé, a fait l'objet d'un rapport du Sénat. Selon les sénateurs, ces offres représentent « un argument marketing déterminant pour les complémentaires santé, tout en instaurant une logique de crédit incitant

à la consommation » d'autant que les remboursements concernent « des prestations dont l'efficacité n'est pas prouvée scientifiquement ». Même son de cloche chez Jacques Robert : « Pendant qu'elles remboursent la naturopathie, elles remboursent toujours très peu les frais dentaires alors que ce n'est souvent pas du luxe de vouloir se faire soigner des problèmes aux dents ».

Les sénateurs proposent donc de sortir ces pratiques du contrat de base, en proposant un remboursement optionnel, « afin de baisser le coût de la complémentaire santé pour les assurés qui n'y recourent pas ». ■

(Sources : Le Parisien, 31.01.2025)

## Quelle place pour la religion et la spiritualité dans les soins ? ■ France

### ■ Plusieurs infirmiers chercheurs ont analysé la problématique de la spiritualité dans le soin.

Arkadiusz Koselak-Maréchal, infirmier chercheur et formateur en soins infirmiers, a cherché à comprendre pourquoi la religion est souvent invisibilisée au sein de la relation de soin. Yvonne Quenum, infirmière en psychiatrie et chercheuse au CHU de Saint-Etienne, a analysé les enjeux des pratiques religieuses des patients en psychiatrie et les prises en compte et difficultés rencontrées par les professionnels.

Les deux chercheurs soulignent que la spiritualité fait partie des sujets tabous dans le soin, comme peuvent l'être la sexualité ou la consommation d'alcool. Un thème particulièrement sensible en psychiatrie, puisque cette discipline s'est construite en opposition à la religion, qui considérait souvent les troubles psychiatriques comme des problématiques spirituelles. Par ailleurs, les patients y sont parfois considérés comme vulnérables aux risques d'emprise sectaire ou de fanatisme religieux. Certains soignants craignent aussi que les patients voient leurs délires aggravés par la pratique religieuse.

Selon les chercheurs, une mauvaise compréhension de la laïcité participe à l'éviction de la religion des hôpitaux. « La laïcité est souvent vécue comme la neutralité de tout le monde. Selon une interprétation courante, tout ce

qui relève de la représentation religieuse ou d'une manifestation de spiritualité n'a pas lieu d'être à l'hôpital. La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé explicite cependant l'idée que l'on doit prendre en compte ces sujets », constate Arkadiusz Koselak-Maréchal. Dans les faits, cette prise en compte se limite bien souvent à des aspects pratiques, comme le respect du régime alimentaire du patient.

Les professionnels de santé ne sont pas formés à ces questions, et sont donc influencés par leurs représentations. Selon Yvonne Quenum, « Certains considèrent qu'ils n'ont pas le droit de parler de religion, qu'il n'y a pas de place pour la religion à l'hôpital, ou pour des pratiques discrètes uniquement... ». Du côté des patients, les expériences varient selon les profils : « Les patients peuvent dans ce contexte vivre leur pratique comme quelque chose d'un peu honteux. Certains d'entre eux racontent aussi qu'ils ne se sont pas sentis soutenus dans leur pratique, n'ont pas osé en parler aux professionnels, par exemple pour demander à rencontrer l'intervenant religieux ou aller prier à la chapelle. Ils ont pu avoir l'impression que ce n'était pas un sujet à aborder », explique la chercheuse. Pourtant, si la re-

cherche francophone s'est encore peu emparée de ces questions, des travaux anglo-saxons indiquent qu'aborder la spiritualité avec les patients pourrait avoir un impact sur leur santé mentale.

Yvonne Quenum estime que la formation représente un levier important pour lever ces tabous : « Il y a un manque de formation des professionnels sur la gestion des faits religieux, notamment sur la personne vulnérable comme en psychiatrie ». Elle suggère également de favoriser l'intervention d'un médiateur qui pourrait apporter un regard extérieur sur les situations, et de créer un document, sous la forme d'un « énoncé de principes », afin d'établir les bases d'un cadre de réflexion sur ce sujet. De son côté, Arkadiusz Koselak-Maréchal constate qu'il n'existe actuellement pas de profession de santé « référente » en matière de spiritualité : « Lorsqu'un patient en a besoin c'est donc à nous, infirmier, d'être ce référent. Ce que j'essaie de faire de ce sujet, c'est de le rendre ordinaire. Il faut juste entendre et accueillir, et si on est en mesure, accompagner le patient dans son parcours. Il faut sortir de l'inconnu pour rendre la spiritualité ordinaire, présente ». ■

(Source : Hospimédia, 27.01.2025)

## Chez les vétérinaires, les PSNC ont le vent en poupe ■ France

■ L'essor de ces pratiques est porté par l'envie de réduire la consommation d'antibiotiques et une sensibilité croissante aux questions de bien-être animal.

Les Chambres d'agriculture proposent ainsi diverses formations consacrées aux PSNC, de l'acupuncture à l'ostéopathie, en passant par l'homéopathie et le shiatsu. Des initiations sont même proposées par diverses instances, comme des organismes de conseil en élevage, des Groupements de défense sanitaires, voire des vétérinaires. Selon Laurence Fos, coordinatrice formations élevage pour la Chambre d'agriculture de Normandie, « On cherche simplement à répondre aux demandes que formulent les agriculteurs ».

Aujourd'hui, le Conseil national de l'ordre des vétérinaires (CNOV) reconnaît trois pratiques : la physiothérapie (équivalent de la kinésithérapie), la phytothérapie vétérinaire et l'ostéopathie animale.

Christophe Hugnet, membre du CNOV, incite à la prudence : « On associe souvent les médecines douces au bien-être, mais on peut considérer à l'inverse que donner à un bovin un traitement qui n'a aucun effet avéré revient à le laisser dans la souffrance, et différer l'attribution d'un soin éprouvé ». Laurence Fos considère, elle, que les agriculteurs doivent être formés afin de sécuriser leur usage

des PSNC : « Je peux vous citer un exemple d'éleveur qui a tué un lot de veaux en utilisant mal les huiles essentielles. Ça n'est pas parce que c'est naturel que c'est inoffensif ».

De fait, un flou juridique entoure aujourd'hui la phytothérapie animale. Il n'existe en effet pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour ces produits. L'Anses a proposé une méthode de catégorisation des produits phytothérapeutiques vétérinaires, qui doit désormais être validée au niveau européen : un nouveau cadre réglementaire est attendu pour 2027. De fait, même si ces produits de phytothérapie entrent dans le cadre légal, leur efficacité reste à évaluer dans bien des cas.

De son côté, l'homéopathie perd en popularité, notamment depuis son déremboursement en médecine humaine. Des travaux se sont intéressés à l'efficacité de cette pratique, comme la « comparaison des médicaments vétérinaires et de l'homéopathie vétérinaire » publiée par Peter Lees, membre du Royal Veterinary College de Londres. Sa conclusion est sans appel : « bien que les homéopathes rapportent que leurs re-

mèdes sont efficaces lorsqu'ils sont utilisés dans leur pratique, l'efficacité au-delà du placebo n'est pas apparente dans les essais cliniques bien contrôlés ».

D'autre part, Christophe Hugnet rappelle que « si un vétérinaire administre un traitement et que l'animal va mieux, il existe un fort biais cognitif qui nous amène à croire que le traitement en est responsable, mais cette hypothèse pourrait être erronée ». Dans bien des cas, les maladies guérissent d'elles-mêmes et se seraient résolues avec ou sans traitement, chez les humains comme chez les autres animaux.

Enfin, Christophe Hugnet appelle à la vigilance au sujet des pratiques impliquant la manipulation des animaux : « Si l'animal à des problèmes articulaires, cela peut s'entendre. Si l'on part de quelque chose de plus exotique, autour de l'énergie ou des aspects vibratoires, l'on s'éloigne encore une fois du champ scientifique ». Concernant l'ostéopathie animale, elle ne peut être pratiquée que par des vétérinaires ou des non-vétérinaires formés à l'ostéopathie et inscrits auprès du CNOV. ■

(Source : Web-Agri, 30.01.2025)

## Qu'est-ce que la médecine basée sur les preuves ? ■ France

■ La médecine basée sur les preuves (ou Evidence-based medicine, EBM) est utilisée pour évaluer les traitements médicaux en cherchant à limiter les biais.

Cette approche repose avant tout sur les essais randomisés contrôlés, au sein desquels les patients sont répartis de façon aléatoire (random en anglais) entre deux groupes : alors qu'un groupe reçoit le traitement évalué, l'autre reçoit un placebo, une substance n'ayant pas d'efficacité propre. Ni le patient, ni le médecin qui administre le traitement ne savent quel médicament a été donné. Selon l'EBM, un traitement est consi-

déré comme efficace s'il apporte plus de bénéfice que ceux ressentis par le groupe « placebo ».

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, le placebo a été utilisé pour évaluer l'efficacité d'une substance. C'est par exemple le cas de l'eau magnétique de Mesmer, qui pouvait prétendument guérir tous les maux. Des expériences ont alors été menées par des commissions royales, qui demandèrent à des patients de consommer de l'eau

sans leur dire si la boisson ingérée était de l'eau magnétisée ou de l'eau normale. Au bilan : l'eau normale provoquait aussi fréquemment des convulsions que l'eau magnétisée. La conclusion des commissions a été sans appel : « (...) L'imagination sans magnétisme produit les convulsions et (...) le magnétisme sans imagination ne produit rien. » ■

(Source : The Conversation, 03.02.2025)

## Un nouveau sondage sur le rapport des Français à la Santé ■ France

■ L'enquête se penche notamment sur la relation aux vaccins et aux PSNC.

Ce sondage, mené par Statista, révèle que 17% des personnes interrogées disent préférer les « médecines alternatives » à la médecine conventionnelle. Par ailleurs, 24% des sondés affirment douter

de la sécurité des vaccins.

L'enquête apporte d'autres informations plus générales sur la santé. Par exemple, 27 % des personnes interrogées estiment que les patients en France payent trop

cher leurs médicaments et traitements médicaux, et 26 % disent penser que le système de santé français laisse souvent tomber les patients. ■

(Source : Statista, 12.02.2025)

## Face à l'épidémie de grippe, gare aux « vaccins homéopathiques » ■ France

■ Ces produits ne protègent pas contre les maladies, malgré certaines promesses.

Cette année, l'épidémie de grippe détonne par son intensité : certains hôpitaux, submergés par l'afflux de malades, ont même du déclencher le plan blanc. Pour lutter contre la propagation du virus, la vaccination est une arme précieuse – en particulier pour les

populations les plus vulnérables à cette maladie, comme les séniors.

Une récente étude de Santé Publique France a pourtant de quoi inquiéter. Dans un rapport publié le 28 janvier dernier, l'institution révèle qu'1,7% des seniors (âgés de 65 à 95 ans) interrogés ont dé-

claré avoir été « vaccinés » à l'aide d'homéopathie.

En effet, on peut trouver en pharmacie des « vaccins homéopathiques » contre la grippe, sous la forme de granulés à avaler, comme l'Influenzinum ou l'Oscillococcinum. Certaines pharma-

>>>

>>>

cies font une grande promotion de ces produits dans leurs étalages ou sur leur site internet, en affirmant même parfois que ces billes de sucre sont « recommandées en tant qu'alternative au vaccin ».

Pierre de Brémond d'Ars, président du collectif NoFakeMed, pointe le langage « totalement trompeur » employé et souligne

que le terme de vaccin est « réservé aux produits thérapeutiques dont l'efficacité est démontrée ». Il rappelle également que ces produits représentent une perte de chance quand ils sont utilisés en tant qu'alternative au vaccin, en particulier chez les seniors qui doivent particulièrement être protégés.

En réalité, même les laboratoires

Boiron, figure de proue de la production d'homéopathie, ont déclaré ne pas produire de vaccin, et d'ajouter : « L'amalgame qui est parfois fait ne vient pas du tout de nous et nos médicaments ne sont pas des alternatives à la vaccination contre la grippe, que l'on soutient. » ■

(Source : Capital, 29.01.2025)

## Premier bilan sur le déremboursement de l'homéopathie ■ France

### ■ Depuis 2021, les produits homéopathiques ne sont plus remboursés par la Sécurité sociale.

S'il est toujours possible de se procurer des remèdes homéopathiques en pharmacie, il est depuis 4 ans nécessaire de payer soi-même ces achats. Sans surprise, les ventes de produits homéopathiques se sont effondrées. Selon la société Iqvia, 36.5 millions de produits ont été vendus en 2024, contre 117 millions en 2020. Des chiffres proches de ceux annoncés par Boiron, dont les ventes auraient été divisées par trois en cinq ans. Le laboratoire affirme avoir perdu 100 millions d'euros

de chiffre d'affaires ; après avoir supprimé 500 postes en 2021, 145 salariés supplémentaires devraient quitter l'entreprise dans les mois à venir. La structure cherche donc à diversifier son offre, en proposant notamment une gamme de compléments alimentaires, des produits en plein essor.

Le déremboursement de l'homéopathie aura également permis quelques économies à l'Assurance maladie. Pour estimer ce

montant, on peut par exemple se baser sur les montants remboursés quand l'homéopathie était encore prise en charge : ainsi, en 2018, 126.8 millions d'euros de produits homéopathiques auraient été remboursés par la Sécurité Sociale. Un chiffre qui reste relativement peu élevé comparé au montant global des remboursements de médicaments, qui représentaient 25,5 milliards d'euros en 2023. ■

(Source : Le Parisien, 31.01.2025)

## Comment lutter contre la désinformation en santé ? ■ France

### ■ Le Lancet, célèbre revue médicale, publie un éditorial sur ce sujet épineux.

La pandémie de Covid-19 a marqué un tournant dans l'ère de la désinformation en santé, favorisée par l'anxiété et le sentiment d'urgence liés à la propagation de la maladie. Mais la désinformation concerne tous les sujets

médicaux, dont le cancer : sur les réseaux sociaux, on peut ainsi être confrontés à de nombreuses fausses informations sur la prévention et le traitement de cette maladie, ce qui peut inciter certains patients à abandonner des

traitements dont l'efficacité a pourtant été démontrée au profit d'alternatives promues par des influenceurs. La désinformation est également un levier mobilisé par certains politiques pour discréditer les chercheurs et pro-

>>>

>>>

fessionnels de santé, avec des conséquences potentiellement dévastatrices en matière de santé publique. Ce risque semble pourtant pris à la légère : par exemple, Meta (entreprise gérant notamment Facebook) a récemment décidé d'abandonner la vérification des faits (fact checking) sur ses réseaux.

Des mesures plus positives sont à noter : en Australie, il est prévu d'infliger des amendes aux plateformes ne participant pas à la lutte contre la désinformation. De son côté, la Commission Européenne a récemment publié des

recommandations d'interventions comportementales permettant de lutter contre les fausses informations sur le Covid-19.

Selon le Lancet, la lutte contre la désinformation s'apparente à l'endiguement de la propagation d'un virus : il s'agit de trouver et de confiner la source, d'identifier, de façon proactive, les personnes les plus vulnérables à ses effets, et d'immuniser la population en offrant des ressources éducatives. Il n'est donc pas envisageable de laisser la gestion de cette problématique à des efforts volontaires et individuels, et il est primordial

de comprendre et de transformer les discours qui ont un impact négatif sur les décisions de santé. Le Lancet suggère notamment d'éviter de se limiter à une simplification de données complexes, et de s'assurer plutôt que les messages de santé publique sont adaptés aux individus. Il ne s'agit donc pas uniquement de transmettre des informations correctes mais de créer un environnement de confiance, en reconnaissant l'existence de zones d'ombre et de doute. ■

(Source : The Lancet, 18.01.2025)

## A voir

### L'histoire de Belle Gibson adaptée sur Netflix



■ Netflix propose une nouvelle mini-série inspirée de l'histoire de Belle Gibson, influenceuse australienne qui a trompé des millions de personnes en prétendant guérir d'un cancer du cerveau grâce à la nutrition. L'occasion de tirer à nouveau la sonnette d'alarme.

En 2009, Belle Gibson annonce être atteinte d'une tumeur inopérable et mobilise une large communauté qui la soutient dans son combat. En 2013, elle prétend être en rémission grâce à un régime alimentaire et des soins holistiques. Elle lance une application et un livre vendant ses méthodes « miracles ». Mais en 2015, un journaliste découvre la supercherie : Belle Gibson n'a jamais été malade. Condamnée à une amende de 275 000 €, elle perd toute crédibilité.

#### Mise en garde

Cette série est l'occasion pour le Dr Gérald Kierzek, directeur médical de Doctissimo, de rappeler quelques règles de bon sens. Si face à la maladie il est normal de se renseigner sur des options de traitements, il faut rester très vigilant. Certains n'hésitent pas à profiter de cette corde sensible pour leurs propres intérêts. Leurs traitements « miracles » peuvent paraître attractifs mais peuvent aussi et surtout constituer une perte de chance de guérison. Il rappelle la nécessité de vérifier les preuves médicales des solutions proposées et de ne pas faire de dons à des individus non certifiés. En cas de doute, il recommande de signaler ces escroqueries aux autorités via les plateformes THESEE ou Pharos ou d'appeler Info Escroqueries au 0 805 805 817 pour obtenir des conseils. ■

(Source : Doctissimo, 07.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Elle simule un cancer pour vendre sa méthode alternative* : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/sante-et-bien-etre/pratiques-non-conventionnelles/elle-simule-un-cancer-pour-vendre-sa-methode-alternative/>

## Protestantisme

### La Haute école de théologie de Saint-Légier accusée de radicalisation ■ Suisse

■ La Haute école de théologie protestante (HET-PRO) de Saint-Légier (canton de Vaud), jusqu'alors évangélique, vise le statut de haute école spécialisée (HES). Ce qui impliquerait un rapprochement avec l'Église réformée. Certains y voient une opportunité de renouveau pour le protestantisme. D'autres craignent « une radicalisation ».

Pourquoi cette évolution ? Parce qu'elle permettrait à l'institution de former des diacres et peut-être, à l'avenir, des pasteurs. L'école espère ainsi pallier la crise des vocations. Mais le projet est loin de faire l'unanimité. Pierre Gisel, professeur honoraire de l'Université de Lausanne, pointe les positions rétrogrades de l'établissement et

le qualifie de « lieu de radicalisation aux tendances sectaires ». Comme lui, des universitaires dénoncent une lecture trop littérale de la Bible et ne cachent pas leur inquiétude : « En recrutant des diplômés de cette école, l'Église réformée tournerait le dos à sa tradition d'ouverture ».

Jean Decorvet, le recteur de la HET-PRO, rejette ces accusations et parle « de pur fantasme ». Le débat est loin d'être achevé. ■

(Source : RTS, 28.01.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Les multiples visages du protestantisme* : <https://www.unadfi.org/actualites/groupe-et-mouvances/les-multiples-visages-du-protestantisme/>

## Théories du complot

### Gérald Bronner en croisade pour la rationalité ■ France

■ Le sociologue et chroniqueur à L'Express a inauguré, début février à la Sorbonne, un cycle de conférences sur l'esprit critique. Il espère ainsi générer un sursaut pour lutter contre la désinformation.

Sociologue chevronné, Gérald Bronner lance une série de quatre conférences, gratuites et retransmises en ligne. Son objectif : « provoquer un sursaut collectif, faire ruisseler l'esprit critique et contrer les fake news, l'ingérence et les manipulations ». Parce que « les temps sont particulièrement inquiétants » et que « la propagation massive de désinformations met en péril les démocraties modernes ».

Le scientifique, que l'on dit libéral, croit profondément « aux pouvoirs de l'individu et du cerveau, face aux périls des fausses informa-

tions ». Il pense qu'il est possible « d'éduquer les consciences pour que la rationalité regagne les débats ». Au micro, Gérald Bronner ne désigne pas d'ennemi. Il préfère défendre un pacte, faire promettre à son auditoire « de prendre du recul et développer une indépendance mentale ». Et distille ainsi des petits « trucs » pour reconnaître et déjouer les biais cognitifs qui rendent vulnérables. Parmi eux, la « pensée paresseuse », ce réflexe qui nous pousse à suivre nos intuitions plutôt que réfléchir. « Raisonner, ça s'apprend, tout comme lire et écrire ». Et pour le sociologue, « dans un monde sa-

turé d'informations, où 90 % des contenus accessibles aujourd'hui ont été produits ces deux dernières années, cette capacité d'analyse devient vitale ». ■

A voir : Pour lutter contre le complotisme, mieux vaut l'esprit critique : <https://www.lefigaro.fr/story/gerald-bronner-pour-lutter-contre-le-complotisme-mieux-vaut-lesprit-critique-que-la-censure-17494>

(Sources : L'Express, 06.02.2025 & Le Figaro, 13.12.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *Des livres controversés mis en avant sur Amazon* : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/internet-et-theories-du-complot/des-livres-controverses-mis-en-avant-sur-amazon/>



## A écouter

### **L'intelligence artificielle et le complotisme, Complorama, France Info**



■ A l'occasion du sommet mondial sur l'intelligence artificielle qui s'est tenu à Paris, le 82<sup>e</sup> épisode de Complorama s'est intéressé à cette technologie utilisée pour alimenter et propager les théories du complot. Elle peut aussi, dans certains cas, être un levier pour lutter contre les dérives complotistes. ■

Podcast (27 minutes) : [https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/complorama/l-intelligence-artificielle-et-le-complotisme\\_7061069.html](https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/complorama/l-intelligence-artificielle-et-le-complotisme_7061069.html)

(Source : Radio France, 14.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *L'IA pourrait être une arme contre les croyances conspirationnistes* : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/internet-et-theories-du-complot/ia-pourrait-etre-une-arme-contre-les-croyances-conspirationnistes/>

## Éducation

### Baisse des atteintes à la laïcité à l'école en 2024 ■ France

■ 1 848 faits d'atteinte à la laïcité à l'école ont été recensés par l'Éducation nationale entre septembre 2023 et décembre 2024. Une nette décroissance par rapport à l'année précédente marquée par des événements qui ont marqué l'opinion publique.

1 848 signalements enregistrés en 2024 contre 3 896 en 2023. Cette différence peut s'expliquer par plusieurs événements exceptionnels qui avaient provoqué l'indignation, comme l'assassinat à Arras du professeur Dominique Bernard ou encore l'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre.

En 2022, sur la période de septembre à décembre, 1 749 faits ont été enregistrés par les services de l'Éducation nationale.

Sur les quatre premiers mois

de l'année scolaire 2024-2025, le port de tenues et signes religieux constitue la première des atteintes (315 faits) suivi par les contestations d'enseignement (303) et les provocations verbales (285). Les chiffres de l'Éducation nationale, publiés sans commentaire, montrent une recrudescence des signalements en octobre 2024 (702) par rapport aux trois autres mois.

Le ministère a également publié un bilan. Il fait état de 496 signalements d'actes racistes et 477

d'actes antisémites, entre septembre et novembre 2024. Ces données sont publiées à la veille de la relance des assises de la lutte contre l'antisémitisme par le gouvernement. Sur ce volet aussi, l'année scolaire 2023-2024 avait connu une recrudescence avec 3600 signalements. ■

(Source : Le Parisien, 12.02.2024)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *En matière de législation, « la France est très en avance »* : <https://www.unadfi.org/prevention/droit-et-institutions/pouvoirs-publics/en-matiere-de-legislation-la-france-est-tres-en-avance/>

## Politique

### La création d'un haut-commissariat à l'Enfance acté ■ France

■ La ministre Catherine Vautrin a confirmé, sur France Inter ce 11 février, la création d'un haut-commissariat à l'Enfance.

La création d'un haut-commissariat à l'Enfance, qui avait été annoncée par Emmanuel Macron

après les inquiétudes émises par des associations face à l'absence d'un ministère dédié dans le gou-

vernement de François Bayrou, a été publiée ce mardi 11 février au Journal officiel.

>>>

>>>

Selon Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, « cette nouvelle autorité doit apporter son concours à la définition, la coordination, la promotion, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques conduites en matière d'en-

fance, en particulier en matière de protection de l'enfance, de santé de l'enfant, de soutien à la parentalité, d'adoption, de petite enfance et d'accueil du jeune enfant ». Elle contribuera également « à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques conduites

à l'égard des professionnels de l'enfance ». Elle devra ainsi « organiser une concertation avec les acteurs du secteur et coordonner au niveau interministériel la politique de l'enfance ». ■

(Source : France Info, 11.02.2025)

## Donald Trump ou le christianisme sur-mesure ■ États-Unis

■ Donald Trump, qui se définit comme un « chrétien sans appartenance », fait pourtant de la religion un élément central de son discours politique. Il affirme vouloir « ramener Dieu dans la vie des Américains » et considère que son rôle à la tête du pays est « une mission divine ».

L'administration Trump a récemment mis en place un « Bureau de la foi » dirigé par Paula White, télévangéliste controversée qui prône une vision de la prospérité comme signe de faveur divine. Proche des courants évangéliques radicaux, cette pasteur de 58 ans s'était illustrée en 2020 par une prière devenue virale, scandée comme si elle était en transe, où elle annonçait que « Dieu et les anges donneraient la victoire à Trump »... Qui a finalement perdu face à Joe Biden. Conseillère spirituelle de Trump, elle considère que « la Maison blanche est un lieu sacré quand elle s'y trouve ».

Le milliardaire de 78 ans, père de cinq enfants, n'est pas un pratiquant assidu comme ses prédécesseurs. Jusqu'à sa réélection, il se définissait comme un presbytérien (courant traditionnel du

protestantisme aux États-Unis). Il se dit aujourd'hui « chrétien sans appartenance ». Nombre d'experts ont toutefois mis en lumière des liens forts entre l'entourage de Donald Trump et un mouvement charismatique en voie d'expansion aux États-Unis, la Nouvelle réforme apostolique (New Apostolic Reformation, NAR). Cette mouvance rejette la sécularisation de la société, juge que les responsables politiques doivent être guidés par la Bible et considère que tous les secteurs de la vie en société (la famille, l'entreprise, le gouvernement, les loisirs, la presse, l'école, la santé) doivent être régis par des principes religieux.

Donald Trump bénéficie d'un large soutien des chrétiens conservateurs, notamment des évangéliques (84 % auraient voté pour

lui). Il les séduit par ses positions contre le mariage homosexuel et l'avortement, et par la nomination de juges conservateurs ayant contribué à la révocation du droit constitutionnel à l'IVG en 2022.

Pour autant, il tient à montrer qu'il reste « le maître » et n'apprécie pas les critiques de figures religieuses opposées à sa politique. Il a ainsi réclamé des excuses à Mariann Budde, au lendemain d'un sermon dans lequel elle s'inquiétait de la peur semée par le président américain chez les migrants ou les membres de la communauté LGBT. ■

(Source : Sud-Ouest, 12.02.2025)

A lire aussi sur le site de l'Unadfi : *La rhétorique de Donald Trump ne dupe pas les scientifiques* : <https://www.unadfi.org/actualites/domaines-dinfiltration/sciences-recherche-et-universites/la-rhetorique-de-donald-trump-ne-dupe-pas-les-scientifiques/>

# Dons



# Abonnements

## JE M'ABONNE À LA REVUE BULLES DE L'UNADFI

	FRANCE	ÉTRANGER
Abonnement de 1 an / 4 numéros	27 €uros	32 €uros
Abonnement de 2 ans / 8 numéros	50 €uros	52 €uros

Souscription à un abonnement : .....€  Renouvellement d'abonnement : .....€

## JE SOUTIENS L'UNADFI ET JE FAIS UN DON :

10 €  20 €  40 €  60 €  75 €  150 €  Autre : .....€

À la réception des dons, l'UNADFI, association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1996, délivre un reçu fiscal (articles 200 et 238 bis du Code général des impôts).

**PARTICULIERS** - Votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % (dans la limite de 20 % du revenu imposable).

**ENTREPRISES** - Votre don permet une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaire.

**NOM - Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**E-Mail :** .....@.....

Date et signature :

Ci-joint le versement de la somme de : ..... €

Versements par chèque bancaire ou mandat administratif à l'ordre de l'UNADFI (voir l'adresse au dos de la revue).

*Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Seule l'UNADFI est destinataire des informations et s'engage à ne pas les transmettre.*